



**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DU TÉMISCOUATA
MUNICIPALITÉ DE LEJEUNE**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lejeune tenue le lundi 3 février 2025, à 20h00 au lieu habituel au 69, rue de la Grande-Coulée.

Sont présents(es), les conseillers(ères) :

Siège #1 Monsieur Patrice Dubé
Siège #2 Monsieur Réjean Albert
Siège #3 Monsieur Fernand Albert Pro maire
Siège #4 Madame Carole Viel
Siège #5 Madame Marguerite Albert
Siège #6 Madame Armelle Kermarrec

Absent : Maire, Monsieur Pierre Daigneault

Madame Claudine Castonguay secrétaire de la séance

Formant quorum sous la présidence du Pro maire,
Monsieur Fernand Albert.

La personne qui préside la séance, soit Monsieur Fernand Albert informe le conseil qu'à moins qu'il ne manifeste expressément le désir de le faire, il ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que le lui permet la loi.

En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance soit Monsieur Fernand Albert, ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

Madame Claudine Castonguay, directrice générale, greffière trésorière assiste également comme secrétaire de la séance.

Quatre personnes sont présentes.

a. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, Monsieur Fernand Albert déclare la session ouverte et souhaite une bonne année à tous.

b. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Réso2025-02-18

Ordre du jour

- a. Ouverture ;
- b. Adoption de l'ordre du jour ;
- c. Adoption du procès- verbal de la séance antérieure ;
- d. Correspondance ;
- d.1 Fondation prévention du suicide du Bas-Saint-Laurent**
- d.2 Fleurons du Québec**
- d.3 Maison de la Famille demande d'appui pour le fond régional local**



d.4 Postes Canada et la commission d'enquête sur les relations de travail

d.5 Hommage aux bénévoles (Info dimanche)

d.6 Demande de don Sclérose en plaque

d.7 Demande de don semaine de relâche

d.8 Demande de contribution financière 2025 pour le Fonds Jeunesse Témiscouata

d.9 Action chômage renouvellement 2025

e. Rapport des comités ;

f. Présentation des comptes ;

g. Dépenses et engagements de crédit ;

h. Adoption des règlements ;

i. Avis de motion ;

j. Projets de règlements ;

k. Divers ;

k.1 Augmentation de loyer 71-73-75, rue de la Grande-Coulée

k.2 Engagement employé voirie : opérateur/journalier

l. Période de questions ;

m. Levée de l'assemblée.

EN CONSÉQUENCE SUR UNE PROPOSITION DE Carole Viel
IL EST RÉSOLU à l'unanimité du conseil QUE l'ordre du jour
soit adopté tel que lu.

ADOPTÉE

c. Adoption du procès- verbal de la séance antérieure ;

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL LE 14 janvier 2025

Réso2025-02-19

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 14 janvier 2025 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Réjean Albert et résolu à l'unanimité des conseillers présents : d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2025

ADOPTÉE

d. Correspondance ;

d.1 Fondation prévention du suicide du Bas-Saint-Laurent

Réso2025-02-20

Le centre de prévention du suicide et d'intervention de crise du Bas-Saint-Laurent (CPSICBSL) est un organisme communautaire dont la mission principale est la prévention du suicide et l'intervention de crise.

Actuellement, les citoyens de notre région ont un besoin crucial de soutien, d'écoute et d'assistance. Des signes de détresse profonde et d'anxiété sont perceptibles au sein de la population. Les gens de tous âges et de toutes les catégories sociales font appel au CCPSICBSL où ils bénéficient d'une écoute attentive et surtout d'une expertise unique en matière de prévention du suicide.



Le CPSICBSL veut continuer d'avoir la capacité de répondre à la demande actuelle en offrant gratuitement des services pour toute la population du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine. Nos services sont nécessaires puisque les demandes d'aide sont énormes

- Le suicide constitue la première cause de décès traumatique au Québec.
- En moyenne, près de 3 suicides ont lieu chaque jour au Québec.
- Le Québec dénombre quelque 28 000 tentatives de suicide par année

Il est proposé par Marguerite Albert et résolu à l'unanimité du conseil de faire un don de 50\$ (cinquante dollars) pour leur campagne de financement fondation prévention du suicide BSL.

ADOPTÉE

d.2 Fleurons du Québec

Le conseil ne désire pas faire partie des fleurons. Il préfère avoir l'argent pour faire l'achat de fleur pour embellir le village.

d.3 Maison de la Famille demande d'appui pour le Fonds Régional à la MRC de Témiscouata

Ce point est reporté.

d.4 Postes Canada et la commission d'enquête sur les relations de travail

Le conseil laisse faire

d.5 Hommage aux bénévoles (Info dimanche)

Réso2025-02-21

ATTENDU QUE chaque année le Journal l'Info-Dimanche publie une section spéciale dans l'édition de Pâques,

ATTENDU QUE cette section comprend l'horaire des messes de Pâques et un hommage à un bénévole des municipalités,

ATTENDU QUE cette année la municipalité a nommé Johanne Robichaud comme bénévole.

Il est proposé par Carole Viel et résolu unanimement, que la municipalité accepte de faire la publication du bénévole au montant de 120 \$ format 1/32 de page, avant taxes.

ADOPTÉE

d.6 Demande de don Sclérose en plaque

Réso2025-02-22

La Société canadienne de la SP : à l'œuvre pour soutenir la collectivité de la SP.



Beaucoup de gens sont étonnés d'apprendre que la Société de la SP ne reçoit pour ainsi dire aucun financement de la part du gouvernement.

Nous comptons en effet essentiellement sur des personnes comme vous pour accomplir notre mission.

Il est proposé par Patrice Dubé et résolu unanimement de faire un don de 50\$ (cinquante dollars).

ADOPTÉE

d.7 Demande de don semaine de relâche

Réso2025-02-23

Attendu que la semaine de relâche permet des activités pour les jeunes ;

Attendu que les activités permettent aux personnes de sortir de la maison et de socialiser dans un contexte agréable ;

La personne responsable des activités demande un don pour défrayer les dépenses.

Il est proposé par Armelle Kermarrec et résolu à l'unanimité du conseil de faire un de de 200\$ (deux cents dollars) pour les activités et nous faire un compte rendu.

ADOPTÉE

d.8 Demande de contribution financière 2025 pour le Fonds Jeunesse Témiscouata

Réso2025-02-24

Attendu que nous sommes des partenaires financiers pour les Fonds Jeunesse du Témiscouata;

Attendu que les partenaires ont mentionné leur souhait de maintenir le Fonds actif et disponible pour nos jeunes.

Il est proposé par Réjean Albert et résolu à l'unanimité du conseil de verser à ce fonds un montant de 0.25\$ par habitant. Cette contribution financière de l'ordre de 60.25\$ pour l'année 2024-2025 (par personne, 241 populations au MAMH de 0.25\$) basé sur le décret de la population émis par la MRC Témiscouata.

ADOPTÉE

d.9 Action chômage renouvellement 2025

Réso2025-02-25

ATTENDU QU'une demande d'aide financière nous est demandée ;

ATTENDU QU'Action chômage Kamouraska Inc. est un organisme sans but lucratif qui œuvre au sein de la population depuis plus de 35



ans et qui a pour mandat la défense des droits des chômeurs et chômeuses.

ATTENDU QU'il est maintenant possible de devenir membre corporatif d'Action chômage Kamouraska Inc. pour un montant de 50 \$ par année.

Il est proposé par Réjean Albert, et résolu unanimement, que la municipalité renouvelle sa carte de pour l'année 2025.

ADOPTÉE

e. Rapport des comités ;

Aucun

f. Présentation des comptes ;

Réso2025-02-26

ATTENDU que la directrice générale, greffière trésorière a présenté aux membres du conseil le rapport des dépenses autorisées durant le mois dernier ;

EN CONSÉQUENCE SUR UNE PROPOSITION de Réjean Albert
IL EST RÉSOLU à l'unanimité QUE le conseil approuve le rapport des dépenses au 2 FÉVRIER 2025, totalisant 97 087.45\$

QUE ces documents étant annexés et faisant partie intégrante de ce procès-verbal.

ADOPTÉE

g. Dépenses et engagements de crédit ;

QUE Monsieur Fernand Albert, pro Maire, et Madame Claudine Castonguay, directrice générale et greffière-trésorière, soient autorisés à effectuer les paiements pour et au nom de la Municipalité de Lejeune. La directrice générale certifie que les crédits nécessaires au paiement des dépenses réalisées et engagées, dont il est fait mention dans le présent procès-verbal, sont disponibles.

h. Adoption des règlements ;

Aucun

i. Avis de motion ;

Aucun

j. Projets de règlements ;

Aucun

k. Divers ;

k.1 Augmentation de loyer 71-73-75, rue de la Grande-Coulée

Réso2024-02-27

Il est proposé par Réjean Albert et résolu à l'unanimité du conseil de faire une augmentation de 5% sur le prix des logements du 71, et 73, rue de la Grande Coulée pour l'année 2025.

Pour le logement du 75, Grande Coulée de ne pas faire d'augmentation considérant que ce loyer n'est pas chauffé par le



sous-sol de l'édifice municipal comme les deux autres ce qui les rend beaucoup moins dures à chauffer.

Une lettre leur sera envoyée prochainement.

ADOPTÉE

k.2 Engagement employé voirie : opérateur/journalier

Réso2025-02-28

Considérant que le responsable de la voirie était seul pour l'instant pour faire tous les travaux ;

Considérant que nous avons reçu un curriculum vitae de monsieur Pascal Ouellet.

Nous avons employé monsieur Ouellet pour un temps permanent, avec une période de 6 mois d'approbation comme opérateur/journalier.

Le début de l'emploi a été 20 janvier 2025.

Il est proposé par Patrice Dubé et accepté à l'unanimité d'entériner l'embauche de monsieur Pascal Ouellet.

ADOPTÉE

I. Période de questions ;

Aucune question a été posées

Début : 20h12

Fin : 20h13

Une motion spéciale pour remercier et féliciter les gens qui ont fait les décorations ou le gazebo au coin du village pour la période des Fêtes.

m. Levée de l'assemblée.

Réso2025-02-29

SUR UNE PROPOSITION DE Carole Viel

IL EST RÉSOLU à l'unanimité du conseil QUE cette séance ordinaire soit levée à 20h14.

ADOPTÉE

Je, Fernand Albert, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal »

Fernand Albert
Pro-Maire

Claudine Castonguay
Directrice générale

